

Documents sauvegardés

Les Echos

© 2025 Les Echos. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

news-20250916-EC-016024405993

Nom de la source	Mardi 16 septembre 2025
Les Echos	Les Echos • no. 24546
Type de source	• p. 23
Presse • Journaux	• 335 mots
Périodicité	
Quotidien	
Couverture géographique	agriculture
Nationale	
Provenance	
France	



Loi Duplomb : agriculteurs et ONG ne désarment pas

MARIE BELLAN

Décrets d'application attaqués, future mobilisation des agriculteurs : la loi Duplomb, même promulguée, continue de diviser.

C'était le feuillet de l'été, avec une pétition aux plus de 2 millions de signatures qui a surpris tout le monde. Mais ce feuillet risque d'occuper encore une bonne partie de l'automne. La promulgation par le président de la République de la loi Duplomb en août dernier n'aura pas mis fin aux querelles qui opposent les syndicats agricoles et les associations de défense de l'environnement.

Ces dernières, après avoir obtenu une censure partielle de la loi par le Conseil constitutionnel sur l'article 2 autorisant la réintroduction d'un néonicotinoïde - l'acétamipride -, ont attaqué tout récemment devant le Conseil d'Etat un de ses décrets d'application paru le 8 juillet.

Impératif économique

Il s'agit du texte qui vise à orienter les travaux d'évaluation de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire) prioritairement vers les produits qui « affectent de manière significative le potentiel de production agricole et alimentaire et contre lesquels les moyens de lutte sont inexistantes ».

Une logique purement économique, selon ses détracteurs (les trois organisations requérantes sont Générations Futures, Pollinis et Notre Affaire à Tous), qui fait passer l'impératif de santé publique au second plan. Cette disposition, qui figurait au départ directement dans le texte de loi, avait été rejetée par la commission mixte paritaire.

Les agriculteurs de leur côté, par la voix de la FNSEA, ont annoncé de nouvelles mobilisations pour le vendredi 26 septembre. Si le mot d'ordre général vise en priorité la dénonciation de l'accord du Mercosur et les droits de douane imposés par les Etats-Unis, l'application pleine et entière de la loi Duplomb reste une exigence de premier plan. Le sénateur Duplomb n'a d'ailleurs pas renoncé à présenter un nouveau texte pour réintroduire l'acétamipride.

D'ici là, un débat doit être organisé sur la loi à l'Assemblée nationale, comme s'y est engagée sa présidente, Yaël Braun-Pivet. Mais l'agenda parlementaire est tout sauf stabilisé en ces temps de remaniement ministériel.

M. B.